VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Veuillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 12 février 2026, à 19h, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	**Nature et effet de la dérogation demandée**
Dossier 2026-00018 62, 64, 9e Avenue 61, 65, 67 et 69, 10e Avenue lots initiaux 1 605 464, 1 605 374, 1 605 375, 1 605 376 et 1 605 369) (lot projeté 6 717 439)	D'autoriser l'implantation d'un bâtiment multifamilial d'envergure de 60 logements avec : - une marge arrière de 4 m au lieu de 6 m ; - des conteneurs semi-enfouis en cour avant secondaire plutôt qu'en cour latérale ou arrière.

Deux-Montagnes, le 27 janvier 2026.

Jacques Robichaud, greffier, avocat, o.m.a.
directeur du greffe et affaires juridiques